

Documentation en ligne des initiatives qualité – Remarques concernant leur inscription

Berne, le 2 juin 2022

Depuis 2007, la FMH/l'ASQM documente les initiatives en faveur de la qualité sur son site internet, créant ainsi une plateforme dédiée au transfert de connaissances et à la mise en réseau des diverses activités menées dans le domaine de l'assurance et du développement de la qualité médicale en Suisse. Cette plateforme fait aujourd'hui peau neuve et offre désormais aussi un espace aux autres groupes professionnels et organisations de la santé afin de leur permettre de publier et de répertorier leurs propres initiatives en faveur de la qualité.

Inscription de nouvelles initiatives

La plateforme est ouverte aux initiatives qualité proposant des mesures en faveur de la sécurité et de l'amélioration de prestations de santé, notamment par l'optimisation des processus et la réduction des erreurs, avec un effet positif sur la sécurité des patients et la prise en charge. Ces initiatives peuvent avoir été mises sur pied par des particuliers, des réseaux ou des institutions actives dans le développement de la qualité. L'éventail des initiatives qualité est large et s'étend de petits projets à des systèmes établis de gestion de la qualité.

Toutes les nouvelles initiatives qualité qui parviendront à la division Données, démographie et qualité (DDQ) de la FMH seront évaluées par le Comité directeur de l'ASQM sur la base de critères tels que la faisabilité, la reproductibilité et la plus-value.

Remarques concernant l'inscription

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que le contenu des données saisies relève de votre responsabilité. Veuillez répondre aux questions ouvertes par des phrases complètes, en évitant les abréviations et en veillant à la rédaction. Les inscriptions incomplètes et les initiatives qui ne remplissent pas les critères ci-après seront refusées.

L'ASQM/la FMH se réserve par ailleurs le droit de refuser les activités qualité à caractère commercial et publicitaire.

Critères obligatoires

Les critères suivants doivent obligatoirement être remplis pour que l'initiative puisse être publiée sur le site internet de l'ASQM:

- Lien avec la qualité en médecine. L'initiative proposée contribue-t-elle à garantir et à développer la qualité? Vise-t-elle une amélioration de la qualité des soins aux patients?
- Le contenu et les liens d'intérêts ne doivent pas contredire les objectifs (stratégiques), la vision et la mission de la FMH et de l'ASQM.

Si vous souhaitez déposer une initiative qualité en tant qu'organisation du domaine de la santé (p. ex. organisations médicales, industrie, assureurs), il est nécessaire que l'élaboration de l'initiative qualité se fasse en coopération avec une organisation médicale affiliée à la Chambre médicale (conformément aux [Statuts I-III](#)).

La plateforme dédiée aux initiatives qualité ne saurait être utilisée à des fins commerciales ou publicitaires.

Critères relatifs au contenu

La DDQ examine les initiatives qui lui sont soumises à l'aide d'une liste de critères clairs, équitables et institutionnalisés (directives internes de l'ASQM), sur la base desquels elle prend ses décisions en toute transparence.

1. Intérêts

L'initiative présente-t-elle un intérêt public ou un intérêt pour un groupe en particulier?

2. Nécessité d'agir

Comble-t-elle une lacune existante?

3. Clarté

La méthode employée est-elle claire?

4. Faisabilité

L'initiative est-elle applicable?

5. Reproductibilité

L'initiative peut-elle être transposée à d'autres institutions/établissements?

6. Plus-value

Son efficacité est-elle prouvée?

7. Impression générale

Quelle est l'impression générale de l'initiative?

Contact

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à Nadja Jenni, cheffe de projet, 031 359 11 11, asqm@fmh.ch.

Nous vous remercions pour votre contribution à la qualité des soins médicaux!